

t.811-15 BN/ju

Département fédéral
de l'intérieur
Office fédéral de la
protection de l'environnement

Département politique fédéral
Direction de la coopération
au développement et de
l'aide humanitaire

Visite de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du PNUE,
à Berne, le 14 septembre 1978

Participants:

P N U E

- M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du PNUE
- M. Lars Karlström, directeur de l'Office de liaison du PNUE
à Genève

D P F

- M. le Conseiller fédéral Pierre Aubert, chef du Département
politique fédéral
- M. l'Ambassadeur Hans Miesch, Nairobi
- M. l'Ambassadeur Marcel Heimo, directeur de la Direction de
la coopération au développement et de l'aide humanitaire
- Mme l'Ambassadeur Francesca Pometta, directrice de la
Division politique III
- M. Rolf Wilhelm, vice-directeur de la Direction de la coopération
au développement et de l'aide humanitaire
- M. Bernard de Riedmatten, suppléant de la directrice de la
Division politique III
- M. Othmar Hafner, chef de la Section Afrique occidentale, DDA
- M. Jean-François Giovannini, chef de la Section multilatérale, DDA
- M. Giatgen-Mario Pelican, collaborateur diplomatique, Section des
affaires scientifiques internationales et de l'environnement,
Division politique III
- Mlle Anne Bauty, stagiaire diplomatique

- 2 -

D F I

- M. le Conseiller fédéral Hans Hürlimann, chef du Département fédéral de l'intérieur
- M. Rodolfo Pedrolì, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement
- M. Bruno Böhlen, directeur-suppléant de l'Office fédéral de la protection de l'environnement
- M. Hans-Ulrich Schweizer, chef de la Division des sciences naturelles et de la pêche
- M. Paul Dumuid, Service de coordination avec les Organisations internationales

P r o g r a m m e

de la visite à Berne de M. Mostafa K. Tolba,
 directeur exécutif du Programme des Nations Unies
 pour l'environnement,
 le 14 septembre 1978

- | | |
|---------|---|
| 10 h | Visite de courtoisie à
M. Hans Hürlimann |
| 10 h 20 | Entretien avec M. Rodolfo Pedrolì
et ses collaborateurs (problèmes
d'environnement) |
| 11 h 30 | Conférence de presse au Foyer
de la Presse |
| 12 h 30 | Déjeuner offert par M. Pierre Aubert
à la Maison de Wattenville |
| 15 h | Entretien avec M. Marcel Heimo. et ses
collaborateurs (problèmes du
developpement) |
| 17 h | Fin de la visite |

I. But de la visite

Une visite du directeur exécutif du PNUE au Conseil fédéral a été décidée à la suite de divers contacts, notamment d'une entrevue qui eut lieu à l'occasion de la 6e session du Conseil d'administration du PNUE, à Nairobi, du 9 au 25 mai 1978.

La visite de M. Tolba avait pour but de resserrer les liens existant entre le PNUE et la Suisse, d'envisager de nouvelles possibilités de coopération et d'assurer à l'avenir également la participation financière de la Suisse au Fonds du PNUE.

II. Entretiens avec le Département fédéral de l'intérieur

1. Visite de courtoisie

au Conseiller fédéral H. Hürlimann

Au cours de cette visite, M. Tolba souligna le problème de la participation suisse au financement du PNUE. Tout en l'assurant de sa bonne volonté et du désir qu'avait son Département de coopérer avec le PNUE, M. Hürlimann rappela que le Département politique fédéral était en premier lieu responsable de cet aspect financier.

2. Réunion de travail

sur les problèmes d'environnement

Présentation de l'Office fédéral de la protection de l'environnement par M. Pedrolì, Directeur

M. Pedrolì présente les tâches de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et dresse un bilan succinct des efforts accomplis en Suisse dans ce domaine. Les collectivités publiques ont investi jusqu'à présent 15 milliards de francs pour les travaux d'assainissement des eaux, de sorte qu'au-

- 4 -

jourd'hui, plus des deux tiers des eaux usées de la population et de l'industrie sont traitées dans des stations d'épuration.

Il signale également l'état des travaux relatifs au projet de loi sur la protection de l'environnement et indique les buts de cette nouvelle base légale.

3. Questions intéressant le PNUE

Pour M. Tolba, le point le plus faible des efforts faits dans le domaine de la protection de l'environnement est celui de l'information, tant au niveau national que sur le plan international. De grands efforts sont donc encore à accomplir dans ce domaine. Comparant les difficultés qui se présentent dans ce domaine au niveau national et au niveau international, on ne peut s'empêcher de remarquer leur similitude. Ainsi, par exemple, le principe du pollueur-payeur se heurte dans tous les pays à une opposition.

Dans tous les pays également, on parle du coût de la protection de l'environnement; mais combien en coûterait-il de ne pas protéger l'environnement? C'est là une question des plus importantes si l'on veut convaincre les gouvernements, et notamment les gouvernements des pays en développement, de la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent. M. Tolba lance un appel pressant à la Suisse pour qu'elle lui fournisse quelques exemples de réussites, sur la base desquels on a pu démontrer que les coûts engagés pour lutter contre la pollution sont beaucoup moins importants que les dégâts qui seraient causés par celle-ci. Des études de coûts/avantages sont absolument nécessaires pour faire progresser de la protection de l'environnement.

- 5 -

Dans le domaine du personnel, M. Tolba exprime le voeu que les pays lui fournissent des listes d'experts de deux catégories:

- d'une part des spécialistes de haut niveau pouvant être rapidement disponibles (dans un délai d'un ou deux mois) pour des réunions convoquées par lui-même et destinées à l'informer sur des sujets bien déterminés.
- d'autre part des experts disponibles à moyen terme et capables d'entreprendre des missions d'une certaine durée auprès des gouvernements pour le compte du PNUE.

En ce qui concerne le registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT), M. Tolba insiste pour que des correspondants nationaux soient nommés dans de brefs délais par les pays. Il fait également appel à la Suisse pour qu'elle nomme prochainement un correspondant.

Le Service international de références (SIR) est également un objet de préoccupations pour M. Tolba. Il s'étonne que la Suisse ne soit pas plus active dans ce domaine et aimerait avoir des précisions à ce sujet.

Enfin, la participation suisse au financement du PNUE ne semble pas assurée jusqu'à la fin de la période en cours, contrairement aux engagements pris par la Suisse.

Réponse de la délégation suisse

La Suisse s'efforcera de fournir davantage d'informations au PNUE en matière de réalisations et de recherches; elle examinera la possibilité de calculer la relation coûts/avantages dans quelques domaines bien déterminés où des données de base sont disponibles. Elle s'efforcera également de fournir à M. Tolba des indications concernant les experts disponibles et appréciera d'être tenue au courant des postes vacants au secrétariat du PNUE.

- 6 -

La Suisse s'intéresse beaucoup à l'activité du RISCPT mais n'a pas encore désigné de correspondant; l'Office fédéral de la protection de l'environnement sera provisoirement chargé des relations avec le Registre.

En ce qui concerne le SIR, le Département fédéral de l'intérieur a formé le 1er janvier 1978 un groupe de travail chargé d'instituer une coopération active dans ce domaine. Là également, c'est l'Office fédéral de la protection de l'environnement qui a été provisoirement désigné comme point focal du Service. Nous allons nous efforcer de mieux faire connaître le SIR dans les cantons et dans l'industrie. Nous transmettrons au SIR, dès qu'il sera publié, le recueil des mandats de recherche en matière d'environnement.

Dans une année environ, nous serons prêts à entrer dans une phase opérationnelle et à coopérer de façon plus intensive avec le SIR.

La participation suisse au Fonds du PNUE continue d'être réglée par la décision du Conseil fédéral du 27 juin 1974. Selon cette décision, la Suisse garantit pour la durée de 5 ans (1975 à 1979), un apport annuel volontaire de 1 million de francs suisses. De plus, elle prend en charge sa quote-part aux frais d'administration du PNUE, selon la clé de répartition de l'ONU (actuellement 0,96 %). Comme l'a déclaré la délégation suisse à la 6e session du Conseil d'administration du PNUE, nous allons faire en temps voulu une proposition au Parlement pour la reconduction de la contribution suisse au Fonds du PNUE. Au vu de la situation économique incertaine, qui a également des répercussions sur les finances publiques, et tenant compte du fait que la décision incombe en dernier lieu au Parlement, nous ne pouvons pas fournir de données précises à ce sujet; cependant, nous avons l'intention d'examiner la possibilité d'un accroissement de la contribution suisse. Nous reconnaissons la grande

- 7 -

importance de l'activité du PNUE pour l'environnement et sommes prêts à l'appuyer dans la mesure de nos moyens.

Par ailleurs, nous pouvons nous déclarer d'accord avec la proposition selon laquelle les Etats devraient annoncer leur participation au Fonds tous les deux ans. Enfin, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire est toujours disposée à examiner, sans engagement, les propositions de projets du PNUE. Elle n'exclut pas la possibilité, en ce qui concerne le financement d'activités du PNUE en général, de financer à l'avenir un ou plusieurs projets du programme en tant qu' "aide associée".

III. Conférence de presse

Participants: MM. Tolba, Karlström, Pedroli, de Riedmatten, Giovannini, Dumuid, ainsi que MM. Renk, chef du Service information et presse du DPF, et Jaccard, stagiaire diplomatique

M. Tolba souligne les trois préoccupations principales actuelles du PNUE:

- la pollution marine
- la disparition de sols fertiles (60 mio d'hectares par année)
- les composés chimiques toxiques

Il donne aussi des explications sur l'utilisation de la contribution suisse au PNUE.

IV. Entretiens avec le Département politique fédéral

1. Présentation de la DDA et de la coopération suisse
par M. l'Ambassadeur Heimo

2. Description de quelques projets de coopération suisse en
cours dans le domaine de la protection de l'environnement
par MM. Wilhelm, Hafner et Giovannini

3. Question intéressant le PNUE
par M. Tolba

Information:

Il est souhaitable que les expériences acquises par chaque pays dans le domaine de l'environnement soient mises à la disposition des autres pays. Ainsi les expériences que la Suisse accumule sur le Népal depuis quinze ans fourniraient un intéressant sujet de rapport à l'usage du PNUE.

Réponse de la DDA

Un séminaire a été organisé à Katmandou en 1977 sur l'activité globale de la coopération au développement suisse au Népal par la SATA (Association suisse pour l'assistance technique au Népal), qui est le partenaire suisse du gouvernement népalais. Un rapport en anglais a été publié à cette occasion.

Situation au Sahel:

Les 15 pays du Sahel estiment nécessaire que le PNUE ouvre un bureau sous-régional pour le Sahel. (Actuellement le PNUE a un Bureau de liaison à New York, un Bureau régional et de liaison à Genève, et trois bureaux régionaux respectivement pour l'Amérique latine, l'Asie et le Pacifique, ainsi que l'Afrique).

- 9 -

Pour éviter un éparpillement des efforts, le directeur exécutif du PNUÉ proposera à l'Assemblée générale que l'actuel Bureau des Nations Unies pour le Sahel (UNSO, ou United Nations Sahelian Office), qui est placé sous la direction du PNUD, soit transformé en un bureau commun du PNUD et du PNUÉ, compétent pour les problèmes du Sahel.

Actuellement, le PNUÉ tente de dresser une carte de la situation dans le Sahel afin de définir les opérations qu'il convient d'entreprendre pour réaliser la "Ceinture verte" prévue lors de la Conférence sur la désertification. Le problème du financement de cette opération n'est d'ailleurs pas encore résolu.

Groupe Consultatif pour le contrôle
de la désertification:

Ce groupe fut créé à la suite de la Conférence sur la désertification afin d'exécuter le Plan d'action que celle-ci avait adopté. Sa première session a eu lieu à Nairobi du 2 au 5 mai 1978 et la Suisse y assista en qualité d'observateur.

Ce groupe a pour fonction de coordonner les opérations menées sur un plan bilatéral par les différents pays et de réunir les fonds nécessaires pour réaliser les projets. Il n'est donc pas destiné à des activités opérationnelles. En revanche, il doit dresser une liste de projets concrets, les étudier, éclaircir les problèmes posés, puis présenter les projets aux pays donateurs afin d'en assurer le financement et l'exécution, qui pourra prendre la forme d'une coopération bilatérale ou entre plusieurs pays. Le groupe travaillera ainsi sur une base volontaire, sans aucune obligation pour aucun pays. Les pays du Sahel ont déjà déposé une liste de projets lors de la première session du Groupe consultatif.

- 10 -

Certains Etats africains ont proposé lors de la Conférence sur la désertification la création d'un fonds spécial pour combattre la désertification. Ensuite, il fut question d'un "compte spécial" des Nations Unies pour financer le Plan d'action. Ce projet sera soumis à l'Assemblée générale bien que le climat international soit plutôt opposé à la création d'un nouvel organisme de financement. M. Tolba, quant à lui, est contre la création de tout fonds; il se concentre sur le rôle du Groupe consultatif, appelé à coordonner et promouvoir des projets concrets financés directement par les pays donateurs concernés.

Réponse de la DDA

En ce qui concerne la Suisse, il est parfaitement possible d'envisager la réalisation de projets sélectionnés par le PNUE et le Groupe consultatif. La DDA pourra les choisir selon les critères habituels de la coopération au développement de la Suisse, qui donne la préférence à la coopération bilatérale plutôt qu'à l'aide multilatérale, afin de pouvoir exercer un certain contrôle sur les opérations.

Lutte contre la pollution:

Que font les pays industrialisés pour aider les pays en développement à prendre conscience des effets négatifs liés aux projets de développement et de leur impact sur l'environnement? Les pays industrialisés ont des dizaines d'années d'avance sur les pays en développement en matière de lutte contre la pollution. C'est à eux qu'il incombe de motiver les responsables du tiers-monde, et c'est aujourd'hui qu'il faut le faire. Car les pays en développement cherchent avant tout à s'industrialiser. Manquant d'argent, ils ne sont pas prêts à consacrer des fonds pour prévenir la pollution; ils préfèrent les utiliser pour l'équipement.

- 11 -

Or il faut prévoir dès la construction de l'infrastructure les mesures nécessaires pour éviter la pollution, car les rectifications ultérieures coûtent beaucoup plus cher. Mais comme les pays du Tiers Monde n'ont pas suffisamment d'expérience, la raison ne sert à rien. Il faut donc leur présenter désormais des chiffres et des faits. Une dizaine de pays industriels préparent des analyses de coûts/avantages des mesures contre la pollution, afin de prouver chiffres en mains que les investissements anti-pollution coûtent moins cher que les effets de la pollution (si l'on compte les maladies évitées, les heures de travail gagnées, les hôpitaux allégés etc.).

M. Tolba attacherait grand prix à ce que la Suisse fournisse elle aussi une étude de ce type.

Réponse de la DDA

A l'exception d'un barrage construit récemment en Thaïlande, pour lequel il a fallu discuter avec le gouvernement local sur les moyens de sauvegarder l'environnement, les projets de la DDA, de par leur taille et leur type, n'ont en règle générale pas d'effets négatifs sur l'environnement.

Aucune étude de coûts/avantages n'a été réalisée en Suisse jusqu'ici. L'Office fédéral de la protection de l'environnement pourrait envisager d'en diriger une et de la transmettre au PNUE.

t.811-15 - EN/ha

Berne, le 23 octobre 1978

Office fédéral de
l'environnement
à l'att. de M. Paul DUMUID
Service de coordination avec
les Organisations internationales

B e r n e

Visite de M. TOLBA à Berne (PNUE)

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint le rapport en 20 exemplaires de la visite à Berne de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du PNUE, le 14 septembre 1978, rapport élaboré en commun par l'Office fédéral de l'environnement et la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
ET AIDE HUMANITAIRE
p.o.

(J.-F. Giovannini)

Annexes ment.